



Enregistrement CRC HDF
Le 17 mai 2022
GREFFE 2022-261

BEUVRY, le 17 MAI 2022

Madame le Maire
à

Monsieur Le Président de la Chambre
Régionale des Comptes
Hôtel Dubois de Fosseux
14, rue du Marché au Filé
62012 Arras Cedex

Affaire suivie par Jean-Luc DELELIS – Directeur Général des Services
NL/JLD/AJ

Objet : Réponses aux observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Beuvry

Vos Réfs : ROP 2021-0002
Greffe n°2022-546

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Beuvry.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je vous prie de trouver ci-après les documents attestant de l'engagement de la Collectivité à se conformer aux recommandations prescrites par vos soins.

Lors de sa séance du 13 avril 2022, la chambre a arrêté les observations suivantes :

- 1. Rappel au droit unique : « publier l'ensemble des documents budgétaires sur le site internet de la commune, conformément aux dispositions des articles L. 2313-1 et R. 2313-8 du code général des collectivités territoriales ».**

Les différents documents budgétaires (Rapport d'Orientations Budgétaires, note de présentation, budget primitif et ses annexes, délibérations) ont été mis en ligne sur le site de la Ville.

Par ailleurs, le journal municipal relate l'exercice budgétaire 2022.

2. **Recommandation n°1** : « établir une convention-cadre avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de Beuvry, précisant les relations fonctionnelles et financières avec la commune ».

La démarche a été engagée par les Collectivités et l'objectif d'une approbation d'une convention cadre est fixé pour le troisième trimestre 2022.

3. **Recommandation n°2** : « inscrire en restes à réaliser les seules dépenses ou recettes ressortant d'un engagement juridique devenu définitif au cours de l'exercice et qui n'ont pas encore fait l'objet de l'émission d'un mandat de paiement ou d'un titre de recettes ».

L'évolution des restes à Réaliser Dépenses et Recettes des années 2018 à 2021 démontre la volonté de la municipalité de se conformer au fondement juridique.

	RAR Dépenses	RAR Recettes
2018	2 181 600 €	635 500 €
2019	1 484 600 €	1 033 100 €
2020	854 100 €	408 400 €
2021	882 360 €	417 074 €

4. **Recommandation n°3** : « faire approuver par le conseil municipal le programme pluriannuel d'investissement et le plan de financement associé ».

La Municipalité tend à officialiser son Programme Pluriannuel d'Investissement qui a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Nadine LEFEBVRE

